

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 septembre 2018

I - ELECTION DU SECRÉTAIRE ET DU SECRÉTAIRE-ADJOINT

M. SAUVESTRE et Mme GOUBY sont respectivement élus à ces fonctions à l'unanimité.

II - COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 12 juin 2018.

III - DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

16 mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 12 juin 2018, il s'agit de :

- △ Sinistre rétroviseurs C3 PICASSO : acceptation de l'indemnisation,
- △ Vente d'un tour et d'une plieuse d'occasion
- △ Sinistre bris de glace tracteur NEW HOLLAND le 23 mai 2018 : acceptation de l'indemnisation
- △ Contrat d'architecture courts de tennis couverts : signature
- △ Vérifications techniques et entretien des équipements (MAPA n° 06/2015, lot n° 1 (électricité), lot n° 3 (matériel de cuisson, levage, EPI échelles), lot n° 5 (chapiteaux et structures mobiles) : avenant transfert de contrat
- △ Actions en faveur de la mise en valeur et de la préservation du patrimoine historique ou naturel : DETR réalisation de chemins de randonnées accès à la Rivière ALLIER
- △ Actions au titre de la politique 1 % Paysage et Développement : réalisation de chemins de randonnées accès à la Rivière ALLIER
- △ Sinistre bris de glace tracteur NEW HOLLAND le 30 janvier 2018 : acceptation de l'indemnisation
- △ Location d'un véhicule avec chauffeur assurant le transport des enfants de l'école maternelle des QUATRE VENTS au restaurant scolaire municipal : signature du contrat (année scolaire 2018 – 2019)
- △ Sinistre bris de carrosserie bus du Centre de loisirs immatriculé AK-712-WB le 1^{er} juillet 2018 : acceptation de l'indemnisation
- △ Sinistre portes de soutes du bus du Centre de loisirs le 31 juillet 2018 : acceptation de l'indemnisation
- △ Sinistre occasionné par le tracteur NEW HOLLAND immatriculé 65 TK 03 à la tête de buse du système d'arrosage d'un agriculteur le 14 juin : acceptation de l'indemnisation
- △ Contrat de maintenance photocopieur marché 07/2014 lot n° 2 : approbation révision
- △ Responsabilité civile : avenant n° 4
- △ Distribution du Trait d'Union n° 18 : contrat AXEPRO PLUS
- △ Vente de métaux ferreux

IV - ORDRE DU JOUR : INSCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Depuis le 17 septembre, date d'envoi des convocations à la présente séance, quatre dossiers ont été instruits par la mairie et semblent pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre réunion plénière, il s'agit de :

FINANCES

- Location logements sis Cité des Brémonts
- Budget annexe de l'assainissement : D.M. n° 1.

VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

- Subventions accordées par la ville : complément n° 2.

PERSONNEL

- Assurance maintien de salaire, convention de participation : prorogation

V - SDE 03 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ (2017)

Le Conseil municipal prend acte de ce document présentant les activités du SDE 03 pour l'année 2017.

Ce rapport est consultable en Mairie.

VI - MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire telle que décidée par le Conseil communautaire lors de la séance du 25 juin 2018.

Cette modification tient compte notamment des précisions apportées par les services de l'Etat quant à la reprise de compétence liée à l'urbanisme, la compétence en matière de projet éolien, la compétence tiers lieux.

VII - APPROBATION DE PRINCIPE POUR LA CONCLUSION DE BAUX COMMERCIAUX SUR L'ECOCENTRE

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les baux commerciaux avec les entreprises ci-dessous listées installées sur l'ECOCENTRE :

- o NSE représentée par M. Philippe de LAMBERTYE
- o GBA représentée par M Michel MARKIEWICZ et M. Florent DEMONET
- o Ets XAVIER représentée par M. José XAVIER
- o ALLIER TP représentée par M. Thierry JONCOUX
- o FORESTA NOVA représentée par M. Horace PRISTAVU
- o ANIMA représentée par Mme Marta PRISTAVU
- o SUEZ ORGANIQUE représentée par M. Sylvain GILBERT
- o Ets MICHEL représentée par M. Ludovic MICHEL

Il est rappelé que la gestion de ce site est déléguée à la SPL 277 depuis 2016 et qu'en attendant le transfert de propriété du site entre l'Etat et la commune (survenu le 27 mars 2018), les entreprises étaient installées par conventions précaires.

VIII - DROITS ET REDEVANCES : TARIFS 2019

M. le Maire propose que l'ensemble des tarifs soient validés en une seule fois sur le principe de l'évolution de l'inflation.

Ainsi, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve l'actualisation désormais annuelle destinée à maintenir la valeur des ressources communes provenant de la perception des droits et redevances.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2018, le tarif des services communaux sera majoré de 1,78 %, taux de variation de l'indice des prix à la consommation constatée au cours des 12 derniers mois étudiés par l'INSEE.

Cette augmentation concerne :

Le portage de repas à la crèche BRIN d'EVEIL, les droits de place, la location de mini-chalets, la mise à disposition de salles communales, la location de matériel communal, les concessions au cimetière, les prestations funéraires, la mise à disposition des locaux de « LOISIRS et CULTURE », la restauration à domicile, l'accueil périscolaire, la demi-pension, l'accueil de loisirs.

Sont maintenus en l'état les tarifs des services suivants :

Les services d'accueil des camping-cars, le tarif des droits de place applicable pour la fête patronale, le tarif des droits de place applicable aux cirques et chapiteaux, les tarifs de la médiathèque, les tarifs de la demi-pension au restaurant scolaire applicables aux adultes de 16 ans et plus prêtant leurs concours au fonctionnement du restaurant, y compris les stagiaires ou agents d'autres établissements en formation.

Il est précisé que compte tenu de la demande croissante d'associations extérieures à VARENNES-sur-ALLIER pour l'utilisation de la salle Max FAVALELLI et pour limiter cette pratique, une augmentation exceptionnelle du tarif de location est préposée.

Cette augmentation (redevance portée à 230,00 €) est approuvée à l'unanimité

IX - BUDGET PRINCIPAL POUR 2018 : D.M. N° 2

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la décision modificative N° 2 du budget principal de la commune pour l'année 2018.

X – BUDGET PRINCIPAL POUR 2018 : IMPUTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE CERTAINES

DEPENSES

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'imputer en investissement l'acquisition de petit matériel technique de bureau d'un montant inférieur à 500 €.

XI - MAINTENANCE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE : CONTRAT ANNUEL VICHY-BUREAU : SEPTEMBRE 2018

A SEPTEMBRE 2019

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil reconduit le contrat de maintenance informatique de la ville pour un montant de 1 672,30 € TTC.

XII - ALLOCATIONS ACCORDÉES PAR LA VILLE : COMPLÉMENT N° 2

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil complète les allocations comme suit :

	<u>Ajout</u>	<u>Allocation finale</u>
Cotisation RN 7 Historique	+ 0,36 €	145,36 €
<u>Coopérative de l'ECOLE des DEUX ERABLES</u>		
Déplacements scolaires	+ 5,09 €	310,49 €
Arbre de Noël	+ 9,55 €	582,55 €
<u>Coopérative de l'ECOLE des QUATRE VENTS</u>		
Déplacements scolaires	+ 5,09 €	208,69 €
Arbre de Noël	+ 9,55 €	391,55 €

XIII - ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL DE L'ATDA

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal, pour se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) entré en vigueur au 25 mai 2018, décide

d'adhérer au service optionnel protection des données à caractère personnel proposé par l'Agence Technique Départementale de l'Allier (A.T.D.A.).

Le Conseil municipal désigne l'A.T.D.A. en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données à compter du 1^{er} janvier 2019.

La contribution financière pour une commune de 2 000 à 4 999 habitants s'élèvera en 2019 à 1 250,00 €.

XIV - LOCATION D'UN BUNGALOW : TARIF

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe le tarif de location du bungalow mobile comme suit : location week-end 100,00 €

location mensuelle 300,00 €

Le transport et le montage du bungalow sont à la charge du preneur sur le reste du territoire intercommunal Entr'Allier Besbre et Loire.

XV - ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal, dans le cadre des travaux d'assainissement à venir, décide d'acquérir les terrains suivants pour l'installation des postes de relevage et bassins de rétention :

Parcelle AH 63 pour 170 m² appartenant à M. CHEVALIER

Parcelle AH 64 POUR 205 m² appartenant à M. CHEVALIER

Parcelles AH 71, AH 72, AH 65 pour une superficie totale de 7 813 m² appartenant à M. MEULIN.

Parcelle AV 125 pour 20 m appartenant à M. DUMONT

Parcelle BE 96 pour 5 630 m² appartenant à M. CHAVEROCHE

XVI MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE 2018 : CHOIX DES ATTRIBUTAIRES

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer le marché de travaux voirie, pour la réfection des chemins du CLOS RICHARD, de MAUREGARD, des GARENNES, des BONNETS et de liaison Les BONNETS/ RD 75 comme suit :

Lot n° 1 : terrassement : Sté COLAS (St Pourçain-sur-Sioule pour 85 872,25 € H.T.)

Lot n° 2 : couche de roulement Sté COLAS (St Pourçain-sur-Sioule pour 185 216,50 € H.T.)

XVII MARCHÉ DE TRAVAUX : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLE

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des entrées de ville de VARENNES-sur-ALLIER à BET Réalités (ROANNE) pour 106 750 € H.T.

Pour les prochains marchés de voirie, M. COURTADON demande si la possibilité de proposer une variante avec utilisation de mâchefer pourrait être ouverte.

M. le Maire retient la proposition et indique qu'il serait aussi possible d'utiliser les matériaux issus de la destruction des immeubles des Brémonts.

XVIII - CAMPAGNE « FLEURIR LA FRANCE » : RÉPARTITION DE LA DOTATION 2018

Sur proposition de M. ALLAIN, maire-adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme, à l'eau et l'assainissement, à l'environnement, à l'hygiène et au cadre de vie, et à l'unanimité, le Conseil fixe à 2 700,00 € le montant de la dotation annuelle à répartir comme suit : 1 800,00 € pour récompenser les maisons individuelles fleuries, 720,00 € pour les espaces réduits, jardinets et terrasses et 170,00 € pour les balcons fleuris.

Pour information, la composition du jury a changé cette année. Des élus des communes de l'intercommunalité Entr'Allier Besbre et Loire remplaçant les Varennois.